

Réunion du Comité de quartier n° « 7 »**Date** : 13 septembre 2019**Lieu** : Ferme d'Ennequin**INFORMATIONS GÉNÉRALES****Vos référents de quartier :**

- **Référent titulaire** : Myriam DELMACHE
- **Référent titulaire** : Alain BEAUCHAMPS, excusé
- **Référent suppléant** : Andrée ANSART
- **Référent suppléant** : Jean DUMONT (JD)

Vos élus de liaison :

- Brigitte MARTEL (BM)
- Claudine PIERQUIN (CP), excusée.

Intervenant(s) éventuel(s) : Mme Anne VOITURIEZ Maire de LOOS (AV)**Nombre de personnes présentes** : 33**Heure de début** : 19h10**Heure de clôture** : 21h37**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Réponses souhaitées aux questions posées depuis plusieurs années (points en attente de précision)
2. Avancement du sujet parking de la Basse Marlière
3. Evolution de l'Epi de Soil avec la participation de madame le Maire.
4. La vie à Loos : réflexion des participants sur ce qui se passe à Loos en dehors de notre quartier.
5. Préparation de la réunion plénière : Quelles réalisations souhaitez-vous que vos référents mettent en avant ? Quels points restent en attente ?
6. Questions diverses.
7. Pot de l'amitié.

Information importante : La rédaction des comptes rendus est assurée par les référents des comités de quartier. La Ville relaie les informations qu'ils contiennent mais ne peut être tenue responsable des propos qui y sont tenus.

Début de la réunion

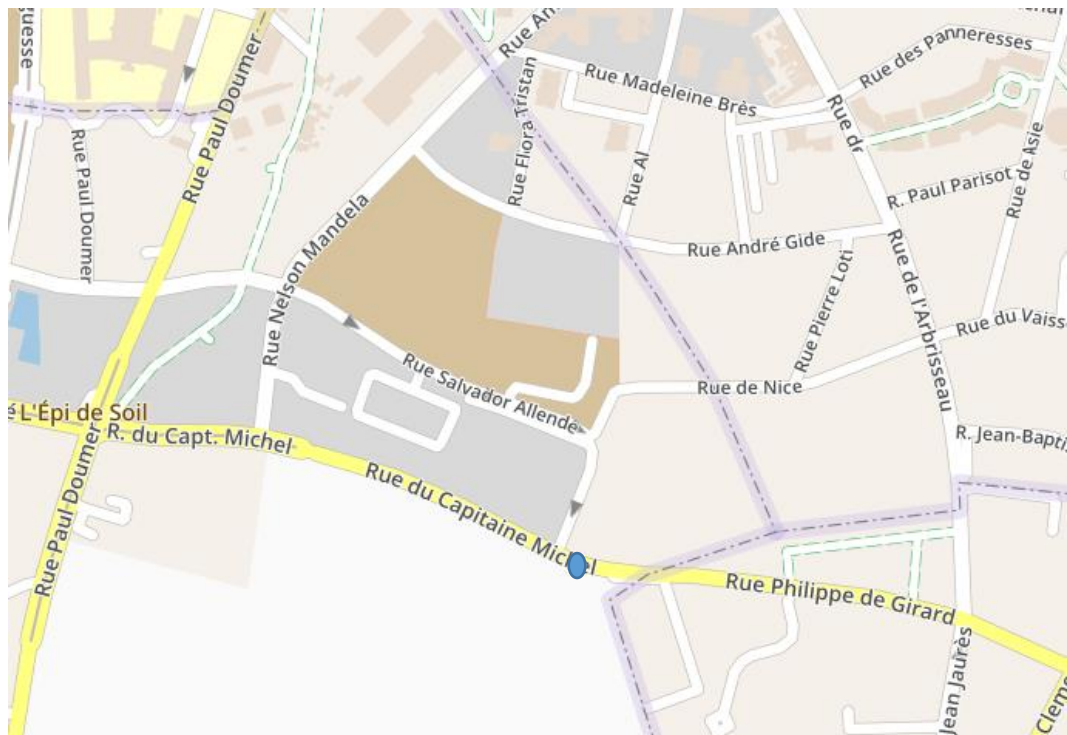
CONTENU DES ÉCHANGES

Ouverture par Myriam DELMACHE.

Elle excuse Alain BEAUCHAMP, Claudine PIERQUIN et indique que Madame le Maire va répondre aux questions.

1. Réponses souhaitées aux questions posées depuis plusieurs années (point en attente de précision).

- Chemin des Postes : les camions ne peuvent pas passer ! (AV) La police municipale intervient dans les 10 minutes en cas de gêne. La Police Nationale doit dresser le PV. Mais on ne peut interdire aux camions qui viennent à l'entreprise CUPPENS de circuler.
Les riverains se plaignent de vitesse excessive, de voitures ventouses, de camions qui bousculent les poteaux. Ne pourrait-on mettre des ralentisseurs ou des radars ? Des voix s'élèvent contre ces aménagements. (AV) La solution pourrait-être de demander à la MEL et la société CUPPENS de modifier la signalétique, utiliser les panneaux « Desserte Locale ». Pour les véhicules en stationnement permanent, il y a possibilité de mise en fourrière au bout de quelques jours.
- Vitesse excessive rue du Capitaine Michel : des véhicules passent très vite en venant du centre-ville ou de Fâches. (AV) C'est du ressort de la Police Nationale. Madame Le Maire regrette le comportement de certains automobilistes.
La pose de radar ou ralentisseurs pourrait diminuer la vitesse : encore des radars (expression d'habitants).
Un ralentisseur type plateau serait le bienvenu pour sortir de la rue Allende.



Information importante : La rédaction des comptes rendus est assurée par les référents des comités de quartier. La Ville relaie les informations qu'ils contiennent mais ne peut être tenue responsable des propos qui y sont tenus.

- Positionnement des caméras. (AV) *Les emplacements ne sont pas fixés par les élus et leur positionnement n'est pas diffusé.*
- Parking rue de la Basse Marlière.
Il n'est pas rare de voir des gens prendre la rue à contresens. (AV) *une demande a été réalisée auprès de la MEL pour améliorer la signalétique.*

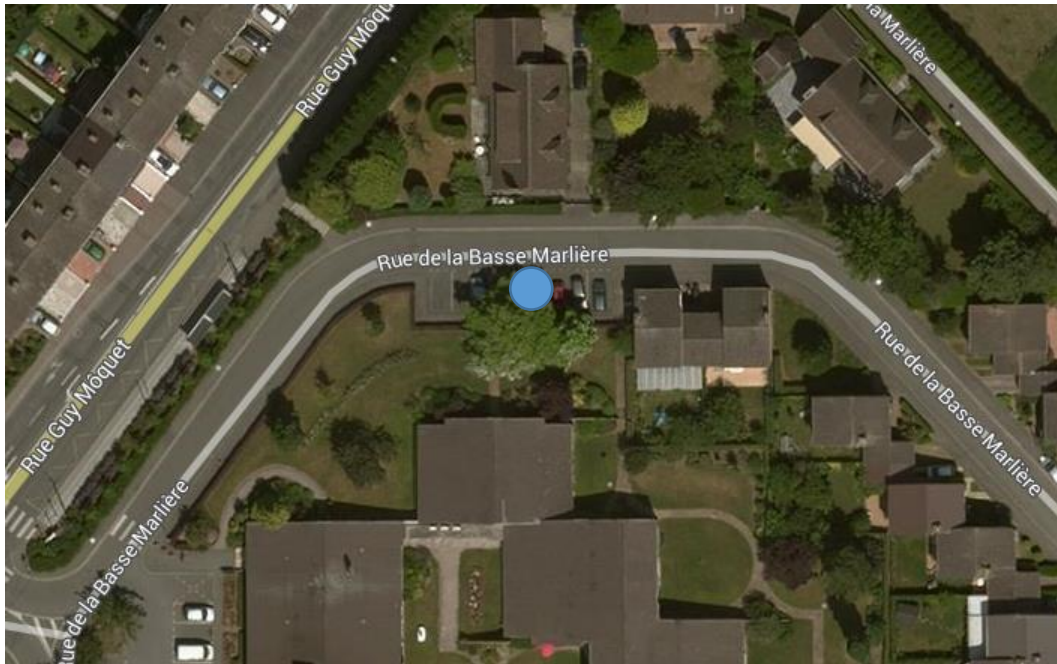


- Stationnement sauvage rue Ambroise Paré. (AV) *Les véhicules sont sur un territoire privé, même la MEL ne peut rien faire. Madame le Maire va intervenir auprès du Doyen de la faculté. Une prolongation du métro devrait voir le jour dans quelques années. Une station pour vélos devrait être ouverte.*
- Stop de la rue de l'égalité. (AV) *C'est une voie privée, la municipalité ne peut intervenir. C'est du ressort de la copropriété.*
- Fiches anomalie-incident : (JD) *Elles sont utilisées, les réponses sont apportées. Les fiches sont réceptionnées par Jean et envoyées à la mairie.*
- Dépôts sauvages. (AV) *La municipalité ne peut que constater les dépôts nocturnes. Un habitant transmet un courrier contenant une proposition.*

2 **Avancement du sujet parking de la Basse Marlière.**

Le parking près de la Maison de Retraite est régulièrement utilisé par des jeunes qui viennent se droguer. (AV) *Nous avons pris un arrêté pour les capsules de dioxyde de carbone et devons continuer nos efforts en liaison avec les services concernés.*

Information importante : La rédaction des comptes rendus est assurée par les référents des comités de quartier. La Ville relaie les informations qu'ils contiennent mais ne peut être tenue responsable des propos qui y sont tenus.



3 Evolution de l’Epi de Soil.

Des réponses ont été apportées plus haut.

4 La vie à Loos : réflexion des participants sur ce qui se passe à Loos en dehors de notre quartier.

- Il est de plus en plus difficile de se garer à Loos. Le parking de LIDL est-il privé ?
(AV) Les travaux de la rue du Maréchal Foch vont se terminer. Des places de stationnement ont été supprimées mais des parkings ont été ouverts. Madame le Maire va demander au Directeur de LIDL de respecter ses engagements concernant le stationnement : le panneau installé porte à confusion.
- Les pistes cyclables à contresens : il n’y a pas toujours la place pour circuler, notamment dans les petites rues perpendiculaires au chemin de fer. Voir plan page suivante les rues impactées. *(AV) les services concernés iront voir sur place*

Hors concertation :

il faudrait que les cyclistes respectent le code de la route. Quand le contresens n’est pas indiqué, ils le prennent quand même.

Les stops ne servent plus : les automobilistes, les motos, les vélos s’arrêtent rarement.

Les interdictions de tourner à gauche (chemin de fer) ne sont pas respectées.

C’est l’incivilité des gens qui prédomine.

Information importante : La rédaction des comptes rendus est assurée par les référents des comités de quartier. La Ville relaie les informations qu’ils contiennent mais ne peut être tenue responsable des propos qui y sont tenus.



5 Préparation de la réunion plénière : Quelles réalisations souhaitez-vous que vos référents mettent en avant ?

Aucune proposition

6 Questions Diverses

- Habitation délabrée au 44 de la rue du Capitaine Michel. (AV) *La municipalité a fait ce qu'elle pouvait. Il existe un problème de succession qui ne peut être traité que par un généalogiste. La municipalité travaille avec la MEL et la Fabrique des Quartiers pour garder cette maison dans un état acceptable. Madame le Maire a pris un arrêté de péril qui se traduira en péril imminent si le besoin s'en fait sentir.*
- Allée André Glatigny : cette voie est-elle privée ? (AV) *les vérifications seront faites.*
- Gens du voyage : (AV) *un « SAS » provisoire a été ouvert sur l'ancien site de l'ASPTT. Il permet d'accueillir une trentaine de famille. Pour rappel La municipalité a donné son accord pour l'installation des gens du voyage rue Paul DOUMER en 2017.*
- A quand la fin des travaux rue Paul DOUMER ? (AV) *la MEL pilote ceux-ci.*
- Stationnement rue Paul DOUMER, un courrier de résident est transmis à madame le Maire. La réponse est la même que pour le Chemin des Postes.

Clôture de la réunion

Information importante : La rédaction des comptes rendus est assurée par les référents des comités de quartier. La Ville relaie les informations qu'ils contiennent mais ne peut être tenue responsable des propos qui y sont tenus.